Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Paris, le 14 avril 2011

DÉCLARATION CONJOINTE D'ALAIN JUPPÉ, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET D'HENRI DE RAINCOURT, MINISTRE AUPRES DU MINISTRE D'ETAT, CHARGE DE LA COOPERATION

COTE D'IVOIRE

A l'occasion du passage en conseil d'administration de l'Agence Française de Développement (AFD) de l'aide de 400 millions d'euros consentie par la France à la Côte d'Ivoire, Alain Juppé, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, et Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'Etat, chargé de la Coopération, réaffirment l'engagement résolu de la France aux côtés des Ivoiriens.

La France est le premier bailleur de fonds bilatéral à soutenir financièrement la reconstruction de la Côte d'Ivoire, suite à la demande du Président de la République ivoirienne Alassane Ouattara.

Afin de parer à l'urgence humanitaire et de permettre à la Côte d'Ivoire d'amorcer très rapidement son rétablissement économique et social, le ministre d'Etat Alain Juppé et le ministre Henri de Raincourt invitent leurs partenaires internationaux à s'engager pareillement aux côtés de la Côte d'Ivoire, tout comme vient de le faire l'Union Européenne.

La France plaidera activement auprès des institutions financières internationales, en marge des Assemblées de Printemps de Washington (14-17 avril), en faveur d'une mobilisation déterminée pour donner à la Côte d'Ivoire les liquidités dont elle a besoin.

L'AFD a donc décidé de consentir un prêt à l'Etat ivoirien d'un montant de 350 millions d'euros. Ce prêt sera mis en œuvre sous la forme d'une aide budgétaire.

Cette aide budgétaire pourra notamment permettre le financement des dépenses budgétaires prioritaires, en particulier de payer les fonctionnaires et financer les dépenses sociales d'urgence.

Concernant les arriérés accumulés par la Côte d'Ivoire à l'égard de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD), le prêt français s'accompagnera de la mise en place d'un prêt relais de 50 millions d'euros pour refinancer les arriérés à l'égard des institutions financières avant le décaissement de leurs premiers appuis.

Ce prêt souverain alloué à la République de Côte d'Ivoire courra sur 9 ans et est comptabilisable au titre d'aide publique au développement.